

## Comment s'inscrire?

En communiquant avec votre

**Service de la sécurité incendie  
Ville de Rouyn-Noranda**  
Téléphone : 819 797-7124

## Recensement des personnes vulnérables en cas de sinistre

Cette opération préventive est  
réalisée en collaboration avec :

Office des personnes  
handicapées  
**Québec**

Centre de santé et de services sociaux  
de Rouyn-Noranda

**CENTRE DE RÉADAPTATION  
LA MAISON**

**CENTRE DE RÉADAPTATION  
EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
CLAIR FOYER**



**Ville de  
Rouyn-Noranda**  
Fierté • Solidarité • Savoir



## Un programme qui s'adresse aux personnes...

- ✓ En perte d'autonomie;
- ✓ À mobilité réduite;
- ✓ Avec un problème auditif, visuel, moteur, sensoriel;
- ✓ Ayant une déficience intellectuelle;
- ✓ Ayant un problème cognitif (Alzheimer);
- ✓ Ayant une maladie pulmonaire chronique;
- ✓ Ayant un trouble envahissant du développement;
- ✓ Ayant un problème de santé mentale.

### **Recensement des personnes vulnérables en cas de sinistre**

Dans le but d'assurer la meilleure intervention possible pour les personnes vulnérables lorsque survient un incendie ou tout autre sinistre, le Service de la sécurité incendie, l'Office des personnes handicapées du Québec, le Centre de santé et des services sociaux (CSSS), le centre de réadaptation La Maison (CRLM), le centre de réadaptation en déficience intellectuelle de l'Abitibi-Témiscamingue *Clair Foyer* (CRDIAT) ainsi que la Ville de Rouyn-Noranda proposent aux citoyens concernés de s'inscrire au programme de recensement des personnes vulnérables en cas de sinistre.



Une inscription à ce programme facilitera aux pompiers l'accès à l'information lors d'un appel d'urgence à l'adresse de la personne vulnérable.

Ce dernier permettra également aux pompiers d'obtenir de l'information supplémentaire sur le type d'incapacité de la personne.

L'information reçue lors de l'inscription et entrée dans le programme informatisé demeure strictement confidentielle. Seules les personnes chargées de saisir l'information et les pompiers, lors d'une situation d'urgence à votre adresse, y auront accès.

### **À qui s'adresse le programme?**

À toute personne vivant dans une résidence privée ou publique et qui ne pourrait évacuer par ses propres moyens en cas d'urgence (feu, évacuation, verglas, etc.)

### **Mode de fonctionnement**

Le recensement des personnes vulnérables en cas de sinistre permet la tenue d'un registre informatisé de personnes nécessitant une aide particulière lors d'évacuation. Cela permet de repérer et d'évacuer toute personne vulnérable ou à mobilité réduite.

Lors d'un appel d'urgence, le répartiteur et le Service de la sécurité incendie sont prévenus de la présence de personnes vulnérables, de leur localisation, du type d'handicap et de sa gravité. Ils obtiennent également une liste de personnes à contacter au besoin.

Chaque année, la liste des inscriptions est révisée afin d'avoir toujours des données valides inscrites aux dossiers. Cette révision est effectuée dans le cadre d'une visite chez les citoyens inscrits au programme. Les usagers sont, pour leur part, responsables d'aviser le Service de la sécurité incendie de tout changement majeur (décès ou déménagement).

Cette visite permet aux pompiers de se familiariser avec les lieux où résident les personnes vulnérables. Elle permet également de valider les informations, de prévenir les risques d'incendie à domicile et de prodiguer des conseils de sécurité.

